

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles –CELLINI Bruno –RUFF Denis – OZERAY Séverine – SERS Virginie –SERRANO Céline - ARNAUD Martine – RADER Jessy – GAY Virginie –DA SILVA Adam

Absents excusés : GAY Virginie - GARCIA François – VIDAL Micheline – CHRISTOL Bernard – CHAUVEAU Cédric –

Pouvoir : CHAUVEAU Cédric à CELLINI Bruno – GARCIA François à SERS Jean-Charles – SERRANO Céline – GAY Virginie à RADER Jessy – VIDAL Micheline à SERS Virginie

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

21 OCT. 2014

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : DETR

SERVICE COURRIER

La Commission d'élus instituée par l'article L.2334-37 du CGCT pour déterminer les catégories prioritaires d'opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, s'est réunie le 3 octobre 2014 et s'est prononcée sur l'éligibilité des dépenses liées à la mise en sécurité des équipements publics à la DETR, dont un reliquat non encore engagé au titre de l'exercice 2014 peut être utilisé à cette fin.

Pour ce faire, il est demandé à la Commune de transmettre avant le 17 octobre dernier délai, la liste des travaux les plus urgents à effectuer (travaux ayant trait à des questions de sécurité immédiate)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les intempéries des 29 et 30 septembre 2014 ont occasionné des dégâts importants sur la voirie communale, notamment certains chemins qui mènent chez des particuliers ou dans des domaines.

Monsieur le Maire propose ci-dessous la liste des travaux à effectuer en urgence :

- 1- Chemin du Garrigou à Le Lun de Dieu : ce chemin ne dessert pas d'habitation mais il est impraticable depuis chacune de ses extrémités. Aucune alternative ne s'offre aux propriétaires terriens pour rejoindre leurs parcelles. Il y a donc urgence à rétablir au moins un des deux accès
- 2- Chemin de Piquetalen : Seule issue en cas de crue de l'Hérault, déjà nombreuses cette année, pour deux campagnes qui hébergent quatre foyers (trois au Domaine de la Persévérant et un au « Mas du Bac ».
- 3- Chemin du Vignal : Accotement emporté lors des pluies des 29 et 30 septembre 2014, fragilisant la chaussée. Le risque d'écroulement de la route est réel. Ce chemin dessert plusieurs domaines.
- 4- Chemin du Puech Demi : Seule issue en cas de fortes pluies pour le Mas de Roquemolière (une famille) Dessert également un hangar agricole.
- 5- Ruisseau rue Nérée : A curer d'urgence pour permettre à nouveau un bon écoulement des eaux et éviter des débordements.
- 6- Bois des Corbeaux : Curage fossé et nettoyage buse
- 7- Rue Saint Antoine : Risque d'affaissement de la chaussée qui générerait outre des frais supplémentaires pour la Commune, une submersion des riverains de cette même rue.
- 8- Voie Communale n° 19 : ruisseaux bouchés entraînant une coulée de boue interdisant l'accès aux campagnes « la Mirande Basse » (une personne âgée) et Saint Paul de Fannelaure » (deux familles).

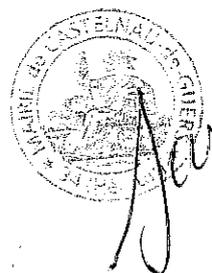
Monsieur le Maire dépose sur le bureau un devis détaillé des travaux s'élevant à **111 152.50€ H.T.** ; il demande au Conseil Municipal d'approuver cette proposition et de l'autoriser à demander une aide financière à l'ETAT, dans le cadre de la DETR 2014. Ces travaux seront financés par une ligne de trésorerie, qui sera remboursée en partie par le montant des subventions accordées par l'ETAT et en partie par l'autofinancement.

.../...

LE CONSEIL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve cette opération de réfection de chemins, ruisseaux et fossés pour un montant de travaux H.T. de 111 152.50€ et autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière, la plus large possible, à l'ETAT, dans le cadre de la DETR 2014.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 10.10.2014

Date d'envoi : 17.10.2014

Date d'affichage : 17.10.2014

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
21 OCT. 2014
SERVICE COURRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 8 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

01081014

Présents : SERS Jean-Charles - CHAUVEAU Cédric - DA SILVA Adam - OZERAY Séverine - VIDAL Micheline - RADER Jessy - RUFF Denis - SERS Virginie - GAY Virginie - CHRISTOL Bernard - CELLINI Bruno - SERRANO Céline

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel - ARNAUD Martine

Pouvoirs : GARCIA François à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
ARNAUD Martine à GARRIDO-OZERAY Séverine

SOUS-PREFECTURE
RECU LE

13 OCT. 2014

OBJET : CONVENTIONS NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

SERVICE COURRIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 15 septembre 2014, de nouvelles activités périscolaires ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h à 17h. Bien que tous les enfants scolarisés à l'école de Castelnau aient accès à ces NAP, une soixantaine d'enfants est inscrit et y participe régulièrement.

Des conventions avec les intervenants professionnels doivent être rédigées et signées sous couvert de prestations de services avec les associations et les auto-entrepreneurs à titre onéreux et des conventions « collaborateur occasionnel » pour les personnes bénévoles.

Pour les intervenants souhaitant être rémunérés, un tarif de 40 euros TTC est appliqué (toutes taxes et toutes charges comprises) pour une heure d'intervention avec 45 minutes d'ateliers et 15 minutes de montage et démontage.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les conventions types ainsi que la liste des activités validées par le Comité de Pilotage pour les Nouvelles Activités Périscolaires comprenant la liste des personnes intervenant, les activités proposées, les horaires et les dates, ainsi que le tarif horaire.

Le conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
APPROUVE les conventions présentées.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 03.10.2014
Date d'envoi : 10.10.2014
Date d'affichage : 09.10.2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 8 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

02081014

Présents : SERS Jean-Charles - CHAUVEAU Cédric - DA SILVA Adam - OZERAY Séverine - VIDAL Micheline - RADER Jessy - RUFF Denis - SERS Virginie - GAY Virginie - CHRISTOL Bernard - CELLINI Bruno - SERRANO Céline

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel - ARNAUD Martine

Pouvoirs : GARCIA François à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
ARNAUD Martine à GARRIDO-OZERAY Séverine

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

13 OCT. 2014

SERVICE COURRIER

OBJET : PROLONGATION CONTRAT DE L'ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 12 septembre, il avait été approuvé la création d'un poste pour un adjoint d'animation contractuel à compter du 15/09/14 jusqu'au 10 octobre 2014 inclus.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prolonger ce contrat jusqu'à la fin des vacances scolaires, soit du 11 octobre au 31 octobre 2014 afin de renforcer les effectifs pour l'Accueil de Loisirs Les P'tits Bouts.

Cet agent serait rémunéré dans les mêmes conditions que le précédent contrat, à savoir :

Indice brut 330 - indice net 316

Catégorie C Echelle 3 Echelon 1

Durée hebdomadaire de travail : 20/35^{ème}

Les congés payés seront rémunérés sur le bulletin de salaire : 10% du salaire brut.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce renouvellement.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

APPROUVE la prolongation de contrat de l'adjoint d'animation du 11 octobre 2014 au 31 octobre 2014.

Cet agent sera rémunéré à l'Indice brut 330 - indice net 316 - Catégorie C Echelle 3 Echelon 1

Durée hebdomadaire de travail : 20/35^{ème}

Les congés payés seront rémunérés sur le bulletin de salaire : 10% du salaire brut.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 03.10.2014

Date d'envoi : 10.10.2014

Date d'affichage : 09.10.2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 8 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles - CHAUVEAU Cédric – DA SILVA Adam – OZERAY Séverine – VIDAL Micheline – RADER Jessy – RUFF Denis – SERS Virginie – GAY Virginie – CHRISTOL Bernard – CELLINI Bruno – SERRANO Céline

Absents excusés : GARCIA François – GUIBERT Michel – ARNAUD Martine

Pouvoirs : GARCIA François à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
ARNAUD Martine à GARRIDO-OZERAY Séverine

03 08 10 14

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents, que suite aux intempéries des 29 et 30 septembre 2014, une reconnaissance de catastrophe naturelle a été demandée à la Préfecture car d'énormes dégâts sur les chemins, routes, ruisseaux, tertres, etc... ont été constatés. Un devis de travaux sur certains chemins a été demandé, il s'élève à 84 660€ et ne concerne environ qu'un tiers des chemins à réparer.

Monsieur le Maire propose de demander une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 à 200 000€. Cette trésorerie permettrait de réparer rapidement les chemins abimés. Elle serait remboursée en partie en cas de reconnaissance de catastrophe naturelle. Dans le cas où cette reconnaissance n'aurait pas lieu, un emprunt serait réalisé. Il est inconcevable de ne pas réparer ces chemins.

La Caisse d'Epargne nous propose :

- ligne de trésorerie de 150 000€ ou 200 000€
- Décompte des intérêts : montant utilisé (150 000) x nombre de jours réels d'utilisation du mois /360 x index de septembre 2014 (0.098%) x marge (+1.70%)
- Commission d'engagement : 0.25% du montant mis à disposition
- Commission de non utilisation : 0.10% si aucun tirage n'a été effectué

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte l'ouverture une ligne de trésorerie de 200 000€ auprès de la Caisse d'Epargne,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
Dit que cette ligne de trésorerie servira en partie à réparer les voies, chemins, pontils, fossés.... abimés,
suite aux intempéries des 29 et 30 septembre 2014.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 03.10.2014
Date d'envoi : 10.10.2014
Date d'affichage : 09.10.2014

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

13 OCT. 2014

SERVICE COURRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 8 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles - CHAUVEAU Cédric - DA SILVA Adam - OZERAY Séverine - VIDAL Micheline - RADER Jessy - RUFF Denis - SERS Virginie - GAY Virginie - CHRISTOL Bernard - CELLINI Bruno - SERRANO Céline

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel - ARNAUD Martine

Pouvoirs : GARCIA François à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
ARNAUD Martine à GARRIDO-OZERAY Séverine

04 08 10 14

OBJET : TRANSFERT RUE DES COUDOUNNIERS

Monsieur le Maire informe que les membres de l'association Syndicale Libre du Lotissement les Coudounniers ont donné leur accord pour la cession des parcelles suivantes à la Commune :

AC 529	1527m ²
AC 528	644m ²

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les documents concernant cette cession gratuite (sachant que la valeur estimative de la voirie cédée s'élève environ à 150€) et demande que le montant des frais d'acte soit réglé par la Commune.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
ACCEPTÉ cette cession gratuite.
DIT que les frais d'actes seront réglés en totalité par la Commune.

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

13 OCT. 2014

SERVICE COURRIER

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 03.10.2014
Date d'envoi : 10.10.2014
Date d'affichage : 09.10.2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 8 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles - CHAUVEAU Cédric - DA SILVA Adam - OZERAY Séverine - VIDAL Micheline - RADER Jessy - RUFF Denis - SERS Virginie - GAY Virginie - CHRISTOL Bernard - CELLINI Bruno - SERRANO Céline

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel - ARNAUD Martine

Pouvoirs : GARCIA François à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
ARNAUD Martine à GARRIDO-OZERAY Séverine

05 08 10 14

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12/06/2014, une aide financière avait été demandée auprès du Conseil Général pour la réalisation d'une plateforme d'accès pour les personnes à mobilité réduite, à la Maison du Peuple, suite au devis de l'entreprise MUNOZ qui s'élevait à un montant de 4800€ HT. L'entreprise CAROUL Helen nous a fait parvenir un devis concernant la pose d'un garde corps pour un montant de 1860€ HT.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à demander également une subvention auprès du Conseil Général pour ce devis.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



SOUSSIGNÉ
RECULE

13 OCT. 2014

SERVICE COURRIER

Date de convocation : 03.10.2014
Date d'envoi : 10.10.2014
Date d'affichage : 09.10.2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quatorze, le 8 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles - CHAUVEAU Cédric - DA SILVA Adam - OZERAY Séverine - VIDAL Michéline - RADER Jessy - RUFF Denis - SERS Virginie - GAY Virginie - CHRISTOL Bernard - CELLINI Bruno - SERRANO Céline

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel - ARNAUD Martine

Pouvoirs : GARCIA François à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
ARNAUD Martine à GARRIDO-OZERAY Séverine

06 08 10 14

SOUS-PREFECTURE
REÇUE

13 OCT. 2014

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12/06/2014, une aide financière avait été demandée auprès de l'Etat pour la réalisation d'une plateforme d'accès pour les personnes à mobilité réduite, à la Maison du Peuple, suite au devis de l'entreprise MUNOZ qui s'élevait à un montant de 4800€ HT. L'entreprise CAROUL Helen nous a fait parvenir un devis concernant la pose d'un garde corps pour un montant de 1860€ HT.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à demander également une subvention auprès de l'Etat pour ce devis.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
APPROUVE la demande de subvention auprès de l'ETAT.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 03.10.2014

Date d'envoi : 10.10.2014

Date d'affichage : 09.10.2014